NOM DE L'ENTREPRISE

CITE MARINE
ZI DU PORZO
56700 KERVIGNAC

Eric Le Hénaff, Président Directeur Général du groupe CITE MARINE renouvelle son engagement et son adhésion aux 10 principes fondamentaux du Pacte Mondial et à ce titre illustre les principes :

N° 1 : Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence

N° 2 : Veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme

N° 6 : Eliminer la discrimination en matière d'emploi et de profession

N°7 : Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement

N° 8 : Proposer des initiatives pour que soit mieux prise en compte la responsabilité environnementale

N° 9 : Favoriser la mise au point et la diffusion de techniques respectueuses de l'environnement

N° 10 : Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

Chaque année, la direction communique à l'ensemble de ses 700 collaborateurs « la lettre d'engagement de la direction ».

Etablie par le comité stratégique, elle définit les axes prioritaires de l'année, ce document marque les objectifs que nous poursuivons. Le Président Directeur Général, est directement responsable de l'application et de l'évolution de ce système de management, et s'engage auprès de nos clients à faire appliquer cette politique sur tout le périmètre de l'entreprise.

Ce document est communiqué à l'ensemble de nos collaborateurs.

Illustration du principe fondamental 1 : Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence Illustration du principe fondamental 2 : Veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme

Ci-après un extrait de la « lettre d'engagement » relatif à notre politique sécurité de nos collaborateurs au sein de l'entreprise

Notre politique en matière de sécurité visera à :

- *Assurer la sécurité de l'homme au travail et à mieux structurer la politique sécurité dans tous ces domaines.*
- *Mobiliser et impliquer l'ensemble du personnel afin de réduire les accidents du travail et prévenir les TMS*
- *Responsabiliser le personnel grâce à une démarche de formation et de communication quotidienne.*

3 objectifs ont donc été définis afin de mettre en œuvre cet engagement :

- L'amélioration des conditions de travail
- Prise en compte de la sécurité/conditions de travail dès la conception des équipements/installations
- Avec pour finalité la réduction de l'accidentologie et des maladies professionnelles

La direction ayant défini les objectifs, le Système de management de la Sécurité (SMS) a été revu :

- Refonte complète du Document Unique, par l'utilisation des différentes données d'entrées que sont :
  - L'exploitation des comptes rendus du CHSCT
  - Les diagnostics des postes selon les critères de pénibilité (en cours)
  - Le diagnostic TMS : utilisation du logiciel « Pro-CARSAT »
  - Les visites sécurité
  - Le travail des correspondants sécurités
  - La Veille réglementaire et technique
  - L'exploitation des données existantes

Sur la base de ce document, en collaboration avec nos partenaires Santé sécurité au Travail (CARSAT, Inspection du Travail, AMIEN) un programme de prévention annuel a été défini sur les thèmes suivants :

- Management des accidents bénins
- Organisation sécurité dans chaque service
- Bruit
- Posture de travail en fabrication et élaboration

Afin que ce SMS soit effectif, efficace, et quantifiable, nous veillons et mettons en place les conditions favorables pour obtenir l'adhésion et l'implication de l'ensemble des intervenants, cadre et non cadre, de l'entreprise dans le processus d'amélioration. Un appel au volontariat par secteur a donc été lancé, et à ce jour, 43 collaborateurs se sont portés volontaires pour la mise en place du programme correspondant sécurité sur le site N°1.

Priorité a été donnée sur la réduction des contraintes bio-mécaniques (aménagement de poste, aide à la manutention, études ergonomiques, contraintes posturales)

Compte tenu de notre croissance, nous sommes contraints d'investir dans de nouveaux matériels. Dans le processus d'intégration de ces matériels, les équipes de CITE MARINE (équipe technique, animateurs sécurité, chargé de prévention) en concertation avec les bureaux d'étude de nos fournisseurs analysent la partie agencement des postes de travail, l'ergonomie, les conditions de travail de nos collaborateurs, notamment sur la problématique du bruit,

A titre d'exemple, des actions ont été entreprises afin de diminuer l'empreinte du bruit pour nos collaborateurs :

- Réalisation de deux études d'exposition sonores suite à l'intégration de nouveaux matériels

- Mise en œuvre d'actions concrètes sur le terrain :

  - Remplacement des motoréducteurs par des moteurs électriques,
  - Création de zones d'amortissement systématique lors de chute de produits,
  - Mise en place de peignes d'accompagnements pour les glissements.
  - Mise en place de matériel adapté dès que nous le pouvons :
    exemple : bandes plastiques pour le bruit, limitation des vibreurs à masselotte, plaques isosoniques (très difficile à manufacturer)
  - Mise en place de bouchons moulés pour les cuttéristes.

Illustration des principes fondamentaux n° 7 : Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement- n° 8 : Proposer des initiatives pour que soit mieux prise en compte la responsabilité environnementale - n° 9 : Favoriser la mise au point et la diffusion de techniques respectueuses de l'environnement

Ci-après un extrait de la « lettre d'engagement » relatif à notre politique environnementale :

Notre politique environnementale visera à :

- *Inscrire l'entreprise, consciente de l'impact de son activité, dans la poursuite d'un développement économique respectueux des hommes et de l'environnement.*
- *Réduire son impact sur les différentes composantes de l'environnement : eau, air, sol, déchets, énergie…*

Dans un contexte de maîtrise de notre consommation énergétique, CITE MARINE par le biais d'investissements en matériels moins énergivores bénéficie d'un dispositif, le Certificat d'Economie d'Energie (C2E) : 3 certificats ont été obtenus d'une valeur globale de 225 000 Mwh. Ces certificats attestent de la volonté forte de l'entreprise de se positionner dans une démarche de réduction de la consommation des ressources.

Par ailleurs, CITE MARINE, dans sa démarche volontariste d'amélioration continue a obtenu la première partie de l'ISO 14001 sans écart.

Illustration du principe fondamental n° 10 : Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de- vins

CITE MARINE s'engage à ne pas travailler avec des sociétés dont les fonctionnements économiques semblent douteux. La sélection des fournisseurs donne lieu à des appels d'offres ouverts.

- Cet engagement est formalisé dans la procédure générale achat :

La sélection du fournisseur est établie en fonction de l'image globale de l'entreprise (Capacité globale de l'entreprise, Chiffre d'Affaires, Assurance crédit, Certification), de la qualité des produits/matériel/prestataire de service et du prix, compte rendus d'audits, fiabilité, analyse des dangers. Le responsable de l'achat émet les appels d'offre, définit et rédige les cahiers des charges en collaboration avec les autres services. Il garantit la loyauté, la sportivité dans ses échanges avec les fournisseurs actuels ou les fournisseurs potentiels.